

## ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE PARIS LA VILLETTÉ

*Année universitaire 2026/2027*

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris - La Villette
ADRESSE	144 avenue de Flandre
CODE POSTAL ET VILLE	75019 Paris
PAYS	FRANCE
SITE INTERNET	<a href="http://www.paris-lavillette.archi.fr/index.php?page=foreign-exchange-students">http://www.paris-lavillette.archi.fr/index.php?page=foreign-exchange-students</a>
CODE ERASMUS	F PARIS126
DIRECTRICE	Anne D'Orazio

### SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES (MÊME ADRESSE QU'AU DESSUS)

RESPONSABLE DU SERVICE	<b>Justine SIMONOT</b> justine.simonot@paris-lavillette.archi.fr
COORDINATRICE ERASMUS +	Tél : + 33 1 44 65 23 26
MOBILITÉ (ENTRANTE)	<b>Juliette VILLAIN</b> juliette.villain@paris-lavillette.archi.fr Tél : + 33 1 44 65 23 28
MOBILITÉ (SORTANTE)	<b>Marie MALINOSKY</b> marie.malinovsky@paris-lavillette.archi.fr Tél : + 33 1 44 65 23 27
ASSISTANTE ADMINISTRATIVE	<b>Justine LANJOUÈRE-CROUX</b> justine.lanjouerecroux@paris-lavillette.archi.fr Tél : +33 1 44 65 23 29
ENSEIGNANTS RÉFÉRENTS	<p>La liste des enseignants référents de l'ENSAPLV pour chaque destination est disponible sur le site.</p> <p>Site internet : <a href="http://www.paris-lavillette.archi.fr/index.php?page=foreign-exchange-students">http://www.paris-lavillette.archi.fr/index.php?page=foreign-exchange-students</a></p>

*Le service des relations internationales **n'est pas en charge des étudiants doctorants** souhaitant effectuer un séjour à l'ENSAPLV. Ces étudiants sont invités à contacter le **service de la recherche** : Caroline VARLET, responsable du service (caroline.varlet@paris-lavillette.archi.fr).*

## CALENDRIER ET DATES IMPORTANTES

<b>CALENDRIER UNIVERSITAIRE :</b> <b>ANNÉE ACADEMIQUE 2026/2027</b>	<p><b>Attention : les dates indiquées sont PREVISIONNELLES et peuvent ETRE MODIFIEES.</b></p> <p><b>1<sup>er</sup> semestre 2026/2027 : Semestre d'automne (dates à confirmer)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Du 25/08/2026 au 13/09/2026</b> : cours intensifs de français <b>facultatifs</b> préalables à la rentrée. Une participation de 50€ est demandée à l'étudiant.</li> <li>▪ <b>15/09/2026</b> : réunion d'accueil pour les étudiants en mobilité et rencontre avec les enseignants de l'ENSAPLV</li> <li>▪ <b>Fin septembre 2026</b> : début des cours du premier semestre</li> <li>▪ <b>Fin janvier 2027</b> : fin du premier semestre</li> </ul> <p><b>2<sup>nd</sup> semestre 2026/2027 : Semestre de printemps (dates à confirmer)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Début février 2027</b> : cours intensifs de français <b>facultatifs</b> préalables à la rentrée. Une participation de 50€ est demandée à l'étudiant.</li> <li>▪ <b>Mi-février 2027</b> : réunion d'accueil pour les étudiants en mobilité et rencontre avec les enseignants de l'ENSAPLV</li> <li>▪ <b>Mi-février 2027</b> : début des cours du second semestre</li> <li>▪ <b>Fin juin 2027</b> : fin du second semestre (Rattrapage début juillet)</li> </ul>
<b>DATES LIMITES DE NOMINATION PAR LES UNIVERSITÉS PARTENAIRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>2 mai 2026</b> : séjour d'études prévu au 1<sup>er</sup> semestre ou pour l'année entière</li> <li>▪ <b>31 octobre 2026</b> : séjour d'études prévu au 2<sup>nd</sup> semestre</li> </ul> <p><b>Il est impératif de respecter ces dates</b></p>
<b>DATES LIMITES DE CANDIDATURE EN LIGNE PAR LES ÉTUDIANTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>22 mai 2026</b> : séjour d'études prévu au 1<sup>er</sup> semestre ou pour l'année entière</li> <li>▪ <b>13 novembre 2026</b> : séjour d'études prévu au 2<sup>nd</sup> semestre</li> </ul> <p><b>Il est impératif de respecter ces dates</b></p>

## PROCÉDURES DE NOMINATION ET DE CANDIDATURE

<b>PROCÉDURE DE NOMINATION PAR L'UNIVERSITÉ D'ORIGINE</b>	<p>L'ENSAPLV accepte les étudiants sélectionnés par l'université d'origine conformément au nombre d'étudiants prévus dans l'accord d'échange. Il est conseillé aux étudiants d'effectuer un séjour d'études d'une année universitaire complète. Même s'il est possible d'arriver au 2<sup>nd</sup> semestre, l'intégration dans l'école y est plus difficile.</p> <p><b>L'université d'origine nomme</b> les étudiants sélectionnés au service des relations internationales par mail (<a href="mailto:juliette.villain@paris-lavillette.archi.fr">juliette.villain@paris-lavillette.archi.fr</a>) lequel spécifie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ NOM</li> <li>◆ Prénom</li> <li>◆ Genre</li> <li>◆ Date de naissance</li> <li>◆ Nationalité</li> <li>◆ Niveau d'études à l'ENSAPLV <b>Premier cycle</b> (<i>3<sup>ème</sup> année d'étude supérieure</i>) ou <b>Deuxième cycle</b> (<i>4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> ou plus d'années d'étude supérieure</i>)</li> <li>◆ Période d'échange (<i>année académique</i>)</li> <li>◆ Semestre de début (<i>1<sup>er</sup> semestre : de début septembre à fin janvier ; 2<sup>ème</sup> semestre : de fin février à début juillet</i>)</li> <li>◆ Durée (<i>nombre de semestres</i>)</li> <li>◆ Email</li> </ul>
---	---

**PROCÉDURE DE  
CANDIDATURE PAR  
L'ÉTUDIANT**

**L'étudiant complète sa candidature en ligne** après réception d'un mail explicatif de l'ENSAPLV :

1. Remplir le formulaire de candidature en ligne.
2. Télécharger les pièces requises :
  - ◆ Photo d'identité
  - ◆ Copie de la pièce d'identité
  - ◆ Projet de contrat d'études signé par l'étudiant et le représentant de l'université d'origine (ou le learning agreement pour les échanges Erasmus+)
  - ◆ Document officiel attestant du niveau de français de l'étudiant
  - ◆ Attestation du coordinateur de l'université d'origine.

L'acceptation d'un étudiant n'est pas soumise à la fourniture de son portfolio, cependant celui-ci peut lui être utile à son arrivée dans un cours pour se présenter à l'enseignant.

Nous n'avons pas besoin de lettre de motivation ni des relevés de notes.

**Ne pas envoyer de documents par voie postale.**

**La lettre d'acceptation** sera envoyée à l'université d'origine en juin pour un séjour d'études au premier semestre ou l'année universitaire entière et début décembre pour un séjour d'études au second semestre.

**ATTENTION** : Les étudiants en échange à l'ENSAPLV **ne sont pas autorisés** à intégrer l'école en tant qu'étudiant régulier l'année suivant leur mobilité. Aucune demande d'inscription ne peut être déposée pendant leur mobilité.

*Par exemple, un étudiant en mobilité pendant l'année universitaire 2026/2027 ne pourra pas intégrer l'école en 2027/2028. A l'issue de sa mobilité, il devra poursuivre sa scolarité dans son université d'origine et ne pourra déposer de demande à l'ENSAPLV que pour une inscription en 2028/2029.*

**CONTRAT D'ÉTUDE ET RÈGLES  
PÉDAGOGIQUES**

**Le projet du contrat d'études** déposé dans le dossier de candidature n'est pas définitif. Ce contrat d'études sera établi définitivement après les inscriptions pédagogiques en début de semestre. Il doit cependant répondre aux règles pédagogiques établies par l'ENSAPLV.

Pour compléter ce projet de contrat d'études, vous pouvez consulter :

- Le descriptif de l'offre et des règles pédagogiques sur le livret "*Offre pédagogique pour les étudiants en échange*" sur le site de l'ENSAPLV  
Un résumé des règles pédagogiques dans la section « *Règles pédagogiques spécifiques aux étudiants en mobilité* » est disponible dans ce document
- Les descriptifs des cours sont disponibles sur le site internet de l'ENSAPLV
  - Licence 3 (3<sup>ème</sup> année) : [cliquer ICI](#)
  - Master (4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> année) : [cliquer ICI](#)

Site : <http://www.paris-lavillette.archi.fr/index.php?page=foreign-exchange-students>

**ATTESTATION DE NIVEAU DE LANGUE FRANÇAISE**

Le document officiel attestant du niveau de langue française peut prendre plusieurs formes :

- Une certification officielle par un organisme agréé
- Une attestation d'un enseignant signée et tamponnée par le coordinateur de l'université d'origine
- Un certificat OLS pour les étudiants venant dans le cadre du programme Erasmus + SMS

**SCOLARITÉ À L'ENSAPLV EN MOBILITÉ D'ÉTUDE**

**OFFRE PÉDAGOGIQUE**

Les étudiants en mobilité ont une offre pédagogique adaptée :

- Au 1<sup>er</sup> semestre (semestre d'automne) : les étudiants ont accès aux cours du **semestre 5** (Licence 3), **semestre 7** (Master 1) et **semestre 9** (Master 2).
- Au 2<sup>nd</sup> semestre (semestre de printemps) : les étudiants ont accès aux cours du **semestre 6** (Licence 3) et **semestre 8** (Master 1).

**Les cours de Licence 1 et 2 ne leur sont pas ouverts.**

*Le semestre 10 (dernier semestre du Master 2) est consacré au PFE (Projet de fin d'étude) de l'étudiant conduisant au diplôme national d'architecture. En conséquence il n'y a pas de cours collectif pendant ce semestre.*

*Il est toutefois possible pour les étudiants en mobilité de travailler sur leur projet final de Master sous réserve de l'accord d'un enseignant de l'ENSAPLV encadrant les projets de fin d'études.*

**L'offre pédagogique** est détaillée par semestre sur le site de l'ENSAPLV :

<http://www.paris-lavillette.archi.fr/index.php?page=foreign-exchange-students>

L'étudiant en mobilité est **libre de choisir les cours qu'il souhaite en fonction des attendus de son université d'origine**. Toutefois, il est demandé à l'étudiant de suivre un cours de Projet à chaque semestre.

**LANGUE D'ENSEIGENEMNT**

La langue d'enseignement est le français.

**Tous les cours théoriques sont dispensés en français.**

Un grand nombre d'enseignants de l'ENSAPLV sont originaires de pays étrangers. Certains d'entre eux, sont donc en mesure d'assurer des corrections individuelles dans la langue de l'étudiant notamment dans les cours de Projet.

**NIVEAU DE LANGUE FRANÇAISE RECOMMANDÉ**

Un niveau minimum de langue française **B1 est fortement conseillé** pour suivre les enseignements sans difficulté.

Les étudiants qui ne parlent pas français seront limités dans leur choix de cours. Il leur est conseillé de choisir de préférence les cours théoriques au second semestre, après avoir amélioré leur compétence linguistique au 1<sup>er</sup> semestre.

**Un enseignement de français** est proposé au cours de chaque semestre (à confirmer) pour les étudiants en échange ayant un niveau inférieur à B2. La validation de cet enseignement donne lieu à 1 crédits ECTS au 1<sup>er</sup> semestre et au 2<sup>nd</sup> semestre.

**STAGE PROFESSIONNEL**

Les étudiants qui veulent profiter d'une expérience professionnelle à travers un stage, doivent apporter, de leur université, une lettre certifiant que le stage est obligatoire dans le cursus d'étude pour l'obtention du diplôme.

Seule cette lettre permet d'établir une convention de stage signée de l'étudiant, de l'ENSAPLV et de l'employeur.

Le stage doit avoir lieu pendant la période du contrat de mobilité et ne doit pas se prolonger au-delà du 30 septembre. Par ailleurs, l'étudiant devra se conformer aux règles de l'ENSAPLV en ce qui concerne les stages (encadrement par un enseignant de l'ENSAPLV et rapport de stage). Il pourra alors valider 8 crédits ECTS.

**FIN DE MOBILITÉ**

<b>RELEVÉ DE NOTES</b>	<p><b>Les relevés de notes</b> sont envoyés par mail au bureau des relations internationales de l'université d'origine fin février pour les étudiants séjournant au 1<sup>er</sup> semestre ; et fin juillet pour les étudiants séjournant au 2<sup>ème</sup> semestre ou l'année entière.</p>																		
<b>SYSTÈME DE CRÉDITS ECTS ET NOTATION</b>	<p><u>30 crédits ECTS par semestre et 60 crédits ECTS par an au maximum</u></p> <p>La notation s'étend de 0 à 20 ; la note de 10 étant la moyenne, donne droit à l'attribution des ECTS correspondants à l'enseignement.</p> <p>Grille d'évaluation ECTS pour la note obtenue supérieure à 10 :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center; padding: 5px;">Définition</th> <th style="text-align: center; padding: 5px;">Evaluation ECTS</th> <th style="text-align: center; padding: 5px;">Répartition</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="padding: 5px;">EXCELLENT – Résultat remarquable avec seulement quelques insuffisances mineures</td> <td style="text-align: center; padding: 5px;">A</td> <td style="text-align: center; padding: 5px;">10%</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">TRES BIEN – Résultat supérieur à la moyenne, malgré quelques insuffisances notables</td> <td style="text-align: center; padding: 5px;">B</td> <td style="text-align: center; padding: 5px;">25%</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">BIEN – Travail généralement bon, malgré un certain nombre d'insuffisances notables</td> <td style="text-align: center; padding: 5px;">C</td> <td style="text-align: center; padding: 5px;">30%</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">SATISFAISANT – Travail honnête mais comportant des lacunes importantes</td> <td style="text-align: center; padding: 5px;">D</td> <td style="text-align: center; padding: 5px;">25%</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">PASSABLE - Le résultat satisfait aux critères minimaux</td> <td style="text-align: center; padding: 5px;">E</td> <td style="text-align: center; padding: 5px;">10%</td> </tr> </tbody> </table>	Définition	Evaluation ECTS	Répartition	EXCELLENT – Résultat remarquable avec seulement quelques insuffisances mineures	A	10%	TRES BIEN – Résultat supérieur à la moyenne, malgré quelques insuffisances notables	B	25%	BIEN – Travail généralement bon, malgré un certain nombre d'insuffisances notables	C	30%	SATISFAISANT – Travail honnête mais comportant des lacunes importantes	D	25%	PASSABLE - Le résultat satisfait aux critères minimaux	E	10%
Définition	Evaluation ECTS	Répartition																	
EXCELLENT – Résultat remarquable avec seulement quelques insuffisances mineures	A	10%																	
TRES BIEN – Résultat supérieur à la moyenne, malgré quelques insuffisances notables	B	25%																	
BIEN – Travail généralement bon, malgré un certain nombre d'insuffisances notables	C	30%																	
SATISFAISANT – Travail honnête mais comportant des lacunes importantes	D	25%																	
PASSABLE - Le résultat satisfait aux critères minimaux	E	10%																	
<b>ATTESTATION DE PRÉSENCE</b>	<p><b>Une attestation de présence</b> sera remise à l'étudiant à la fin du séjour, précisant la date de son arrivée et la date de son départ.</p> <p><b>Important :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ce certificat ne peut être délivré à une autre personne qu'à l'intéressé.</li> <li>▪ La date d'arrivée ne peut être antérieure à la date de la réunion d'accueil ou au premier jour des cours intensifs de Français si l'étudiant y avait participé.</li> <li>▪ La date de départ indiquée correspond au dernier jour d'examen passé par l'étudiant.</li> <li>▪ Cette durée peut être allongée jusqu'au 30 septembre maximum dans l'hypothèse où l'étudiant fait un stage durant l'été.</li> </ul>																		

**INFORMATIONS PRATIQUES :**

<b>LOCAUX ACCESSIBLES AUX PERSONNES HANDICAPÉES</b>	Non
---	-----

**ASSURANCE ET  
RESPONSABILITÉ CIVILE**

Les étudiants originaires de l'UE doivent apporter la photocopie de leur carte européenne d'assurance maladie, valable jusqu'à la fin du séjour.

Les étudiants Non Européens devront obligatoirement, à leur arrivée, s'affilier à la Sécurité Sociale régime étudiant. La sécurité sociale est gratuite pour les étudiants depuis l'année 2018/2019.

Chaque étudiant devra avoir une assurance Responsabilité civile et fournir une attestation de celle-ci.

**LOGEMENT**

L'ENSAPLV ne peut pas fournir de chambre dans les résidences universitaires ; il faut savoir que la question du logement est très difficile à Paris, le prix des loyers est très élevé (minimum 700€ par mois)

**BUDDY PROGRAMME**

Un système de parrainage est mis en place pour faciliter l'intégration des étudiants en mobilité.

Quelques semaines avant leur arrivée en France, ils ont l'opportunité de contacter les étudiants de l'ENSAPLV (participant au programme de parrainage) pour poser des questions sur la culture française, la vie à Paris, le quotidien à l'ENSAPLV, etc.

Les étudiants parrains et marraines de l'ENSAPLV sont volontaires pour accueillir, accompagner et faire découvrir la vie parisienne (ces étudiants sont parfois déjà partis en mobilité ou envisagent une mobilité).